

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine¹.

**Aménagement – caméras de sécurité extérieures
Université de Montréal**

A10-CDNNDG-03

Localisation :	Campus universitaire localisé sur le boulevard Édouard-Montpetit
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine du Mont-Royal
Reconnaissance provinciale :	Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Autres reconnaissances :	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Université de Montréal Écoterritoire <i>Les sommets et les flancs du mont Royal</i>

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et de l'arrondissement d'Outremont et pour les motifs suivants : le projet est situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans le site du patrimoine du Mont-Royal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à installer 29 caméras de sécurité extérieures afin de couvrir les zones des stationnements tarifés disséminées sur le campus. Il s'agit d'une première phase d'un projet plus vaste de surveillance extérieure, les zones qui feront l'objet des phases subséquentes sont identifiées mais aucun échéancier n'est établi.

AUTRES INSTANCES

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine doit donner son autorisation, les interventions étant réalisées dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Les CCU des arrondissements sont consultés.

¹Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

HISTORIQUE DU PROJET

Le 10 juillet 2009, le CPM formulait un avis sur le projet d'implantation d'un nouveau système de gestion des espaces de stationnement sur la propriété de l'Université de Montréal (A09-CDNNDG-17). Sur le campus, la gestion du stationnement est complexe. Plus d'une vingtaine d'aires desservent une clientèle variée composée de professeurs, employés, étudiants et visiteurs. Des problèmes ont été rencontrés ces dernières années, reliés notamment aux coûts de gestion très élevés et à la difficulté de surveiller efficacement l'utilisation des différentes catégories de stationnement. L'Université a donc remplacé son ancien système de perception, effectué par le biais de postes de contrôle (guérites avec percepteurs) aux deux entrées principales du campus, par un système mécanisé (barrières) comportant un lien informatique par câblage (fibre optique) pour effectuer les paiements.

L'Université souhaite installer des caméras de sécurité extérieures. Le projet est divisé en quatre phases; la première, dont il est question ici, est associée à l'implantation des guérites mécanisées à l'entrée des terrains de stationnement du campus. Selon l'Université, ces caméras de sécurité sont partie intégrante du système de gestion des terrains et seraient particulièrement utiles en cas de problèmes de fonctionnement des guérites en permettant à un surveillant d'intervenir à distance. Les autres phases du projet d'installation de caméras de surveillance répondent à d'autres objectifs, visant notamment à couvrir plus adéquatement des secteurs plus isolés ou à risque. L'installation des caméras de la première phase doit être effectuée à court terme de manière à ce que le système de contrôle des stationnements soit complété et opérationnel. Aucun échéancier n'a encore été établi pour les phases subséquentes. L'Université souhaite toutefois soumettre un projet global présentant l'ensemble de ses besoins selon des phases qui correspondent à ses priorités d'intervention; elle s'engage à ce que les principes et critères qui président aux choix des emplacements de la phase 1 soient retenus pour le positionnement de l'ensemble des caméras à venir.

Le 22 mars 2010, le CPM formulait un avis relativement à une première proposition de la phase 1 qui consistait à installer 28 caméras dont 27 étaient réparties sur les façades de quinze bâtiments, notamment sur le pavillon Marie-Victorin (cinq caméras), sur le pavillon Roger-Gaudry (quatre caméras) et sur le Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) (trois caméras). Dans son avis, le CPM indiquait qu'il n'était pas favorable aux emplacements proposés et il demandait une révision en profondeur des principes et critères de choix de ceux-ci en recommandant des pistes pour l'élaboration de solutions de rechange.

Une version révisée de la phase 1 a été élaborée par l'Université et son consultant, la firme Desnoyers, Mercure et associés, architectes. C'est cette nouvelle proposition qui comporte 29 caméras, disposées selon une logique entièrement révisée, qui fait l'objet du présent avis.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Desnoyers, Mercure et associés, architectes. 2010. *Université de Montréal - Installation de caméras de sécurité extérieures, terrains Montréal, Qc*, présentation au Conseil du patrimoine, 26 avril 2010, 63 p. et annexes.

ANALYSE DU PROJET

Rappel de l'avis du 22 mars 2010

Dans le cadre de son avis précédent, le CPM questionnait la pertinence de l'approche qui sous-tendait la proposition suivant laquelle l'Université recherchait d'une part, une intégration optimale des caméras en les positionnant en fonction des caractéristiques de la composition architecturale des immeubles et d'autre part, le maintien de la visibilité des caméras dans le but de produire un effet dissuasif auprès d'éventuels fautifs. Dans plusieurs situations, les caméras étaient passablement éloignées des zones à surveiller; ce qui les rendait pratiquement invisibles et ne permettait donc pas l'atteinte du second objectif que se donnait l'Université. En conséquence, il lui semblait que le positionnement sur les façades n'était pas justifié par ce caractère dissuasif.

Le CPM se montrait également défavorable à l'installation de caméras sur les façades. Il posait comme principe le respect de l'intégrité de celles-ci, tout particulièrement des façades des bâtiments de grande valeur patrimoniale comme le pavillon Roger-Gaudry. Il recommandait de dissimuler les caméras tout en s'assurant que les usagers du campus soient informés qu'ils sont susceptibles d'être filmés lorsqu'ils circulent sur la propriété de l'Université. Il préconisait l'élaboration de solutions de rechange. Il suggérait de retenir des emplacements qui rendaient les caméras non visibles en employant par exemple les porte-à-faux ou encore les éléments en surplomb pour y dissimuler les appareils. Il suggérait également d'utiliser comme supports des éléments du mobilier urbain sans toutefois en ajouter de nouveaux à cette fin.

Ceci l'amenait à formuler une recommandation générale quant à la nécessité d'une réflexion globale sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine du campus portant autant sur les éléments extérieurs qui composent le paysage de l'Université que sur les bâtiments.

La proposition révisée

La proposition révisée qui couvre l'ensemble du campus dont le territoire est compris dans les arrondissements de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, repose sur de nouvelles bases. Ainsi, l'Université a pris le parti de dissimuler ses caméras de surveillance extérieure, ouvrant le champ à une diversité d'emplacements qui n'étaient pas même considérés dans le cadre de la proposition précédente. De plus, ces différents emplacements respectent les recommandations formulées par le CPM dans son avis du 22 mars. Les caméras au nombre de 29 sont installées dans des endroits qui les rendent très peu visibles. Lorsque sur les bâtiments, on les trouvera accrochées à des porte-à-faux, à des marquises ou encore dissimulées dans des surplombs et dans des équipements de ventilation. Lorsque sur du mobilier urbain, on emploiera le système des guérites, des lampadaires ou des poteaux à usages divers. Une seule caméra est installée sur une façade et il s'agit d'un mur latéral d'où il sera très difficile de l'apercevoir. Ce cas est exceptionnel et correspond à une situation qui n'offrait pas d'alternative. Un autre cas revêt également un caractère d'exception, une caméra sera installée sous un linteau. Cette localisation demandera un accrochage soigné et une harmonisation des coloris du boîtier et de la pierre.

Le CPM apprécie ces changements et accueille favorablement la nouvelle proposition qui traduit l'écoute qu'a eue l'Université à l'endroit des préoccupations qu'il avait exprimées. Il soulève les aspects suivants qui devront être pris en compte tant lors de la réalisation de la phase 1 que des phases ultérieures.

Respect des principes et critères de la phase 1 lors de la mise en œuvre des phases ultérieures

Le CPM souscrit entièrement aux principes et critères qui ont prévalu aux choix des emplacements de la phase 1

révisée et qu'il a d'ailleurs contribué à définir dans son avis précédent. Il souhaite que ceux-ci soient appliqués aux choix de toutes les installations de caméra à venir.

Travaux d'enfouissement des conduits

Le CPM recommande que lorsque l'emploi du mobilier urbain est retenu, les travaux d'enfouissement des conduits qui relient la caméra au réseau de transmission des données de l'Université soient faits dans le respect du paysage.

Information des usagers du campus sur la possibilité qu'ils soient filmés

Le CPM recommande que les usagers soient clairement informés qu'ils sont susceptibles d'être filmés lorsqu'ils circulent sur le campus. Cette information devrait être communiquée aux divers points d'entrée du campus. En outre, les guérites des stationnements devraient comporter un panneau de dimensions restreintes affichant un message à ce propos.

Des images limitées au territoire de l'Université

On devra également s'assurer que les images obtenues par les caméras qui sont situées à proximité de la voie publique ne visent que le territoire du campus et ne couvrent pas la voie publique ou le voisinage de l'Université.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM apprécie les changements qui ont été apportés au projet d'installation des caméras de surveillance extérieure et il accueille favorablement la nouvelle proposition déposée par l'Université. Il apprécie également que cette dernière entreprenne sous peu une réflexion globale sur la conservation de son patrimoine.

En ce qui a trait à la proposition, le CPM formule les recommandations suivantes :

- Les principes et critères de sélection des emplacements des caméras de sécurité extérieures de la phase 1 devront être appliqués lors de la mise en œuvre des phases ultérieures;
- Les travaux d'enfouissement des conduits qui relient la caméra installée sur un élément de mobilier au réseau de transmission des données de l'Université devront être faits dans le respect du paysage;
- Les usagers du campus devront être adéquatement informés qu'ils sont susceptibles d'être filmés lorsqu'ils circulent sur le campus;
- Les images enregistrées par les caméras de sécurité de l'Université ne devront pas couvrir la voie publique ou le voisinage hors campus.

Original signé

Claire Poitras, membre du Conseil du patrimoine de Montréal

Le 4 mai 2010.

Note : La présidente, Marie Lessard, s'est retirée à cause de son lien d'emploi avec l'Université de Montréal.